Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215600313-20260504-D2026_0405_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en exercice	23
présents	21
votants	23

L'an deux mille vingt-six , le 04 mai à 20 h 00
Le Conseil municipal de la commune de CAMORS appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagné selon des rapports subséquents et adressée au moins 3 jours avant la présente séance s'est réuni en session ordinaire, à la mairie Place de la Liberté sous la présidence de Mme Christelle JAFFRÉ DANET

Date de convocation : Le 27 avril 2026

Présents : - BADOUAL Claudie- CADORET Philippe – FICHER Marie Berchmans – FRAVALO Romain - GUENNEC Corentin - GUÉZENNEC Bruno– JÉHANNO Séverine – LE GAL Barbara – LE GOLVAN Yannick – LE GRAS Jean-Marc- LE LOUER Patrick– LE MAREC Perrine -LONGUÉPÉ Romain – MANDOIS Alain - MOUREAUD Carelle – PARQUIER Brianne – PETITEAU Denis - REPOSEUR Georges Henri — SIMON Nadine – THOMAS David

Absents excusés ayant donné procurations : - RUP JOLY Judikaëlle à PETITEAU Denis, MARTIN Isabelle à SIMON Nadine

Secrétaire de séance : JÉHANNO Séverine
Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérée

---

Délibération n° 2026 –04/05- 02

Adoption du relevé des décisions du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération n° 2026-21/03-05 en date du 21 mars 2026 donnant délégation du Conseil municipal au Maire,

Considérant que les décisions prises doivent faire l'objet d'un compte – rendu au Conseil municipal,

Madame Le Maire présente aux membres du conseil municipal les décisions suivantes prises dans le cadre de sa délégation :

N° décision	*Objet*	*Montant*
2026-15/04-19	Signature d'une convention d'assistance à la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde avec l'association ECTI	+ 1 280,00 € HT

Après avoir entendu l'exposé des décisions prises par le maire, au titre de sa délégation, le conseil municipal :
Article unique : prend acte des décisions présentées.

Pour extrait conforme

A CAMORS, le 04 mai 2026
Le Maire,

Christelle JAFFRÉ DANET

La Secrétaire,

Séverine JÉHANNO

MAIRIE de CAMORS (56 Morbihan)

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou sous-préfecture
le :
Publié ou Notifié

« La présente délibération peut être contestée devant le Tribunal administratif de RENNES, situé 3 contour de la Motte 35000 RENNES ☎02 23 21 28 28, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de la légalité »